

Séance du 6 juin 2015

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, samedi le 6 juin 2015 à 9h30.

Sont présents : Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2015-06-067 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 9h30 sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2015-06-068 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2015-06-069 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le procès-verbal du 11 mai dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

2015-06-070 **Modification au règlement administratif d'urbanisme (coût des permis)**

Les membres du conseil ayant pris connaissance et discuté du tarif, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le règlement 296-2015-03, modifiant la grille de tarif du *Règlement administratif d'urbanisme*, soit adopté par le conseil.

2015-06-071 **Adoption du règlement Éco-prêt**

Sur proposition de M. André Drouin, appuyée par M. Richard Mireault, il est résolu que le conseil adopte le règlement 297-2015-04, intitulé « *Règlement relatif au programme Éco-Prêt pour le remplacement des installations septiques* ».

2015-06-072 **Demande du Club Quad Les Randonneurs**

Suite à la demande du Club Quad « Les Randonneurs », il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil permette audit Club d'organiser son Expo Quads 2015 au parc Claude-Archambault, terrain de jeux de la municipalité, aux conditions mentionnées dans la demande.

2015-06-073 **Demande de Loisirs St-Didace** (*Projet de sentier pédestre*)

M. Richard Mireault propose que le conseil accepte le projet présenté par Loisirs St-Didace concernant l'établissement d'un sentier pédestre et de raquettes et recommande son acceptation dans le cadre du Pacte rural.

Cette proposition n'étant pas appuyée, elle n'est donc pas adoptée.

Le conseil souligne toutefois qu'il encourage l'établissement d'un tel sentier et recommande de recourir à une autre source de financement; la municipalité entend utiliser à une autre fin les fonds prévus dans ce programme.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- permis émis au cours du dernier mois,
- suivi budgétaire,
- avis du conseiller juridique concernant les barrages de castors.

2015-06-074 **Programme PAARRM**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la municipalité soumette une demande, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal, pour la réfection du pont sis face au 480 de la rue Principale. Le coût des travaux est estimé à 25 000 \$.

2015-06-075 **Nomination du patrouilleur nautique**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE monsieur Yoann Legault est embauché à titre de patrouilleur nautique, pour la saison 2015, afin d'assurer, entre autres, l'application du règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes.

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer le patrouilleur nautique à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin et résolu :

DE NOMMER le patrouilleur nautique monsieur Yoann Legault, fonctionnaire désigné, aux fins d'application du règlement susmentionné, pour la période du 19 juin au 6 septembre 2015.

2015-06-076 **Nomination de la responsable du service à la navigation du lac Maskinongé à titre de fonctionnaire désignée**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative à l'administration et l'opération d'un service à la navigation sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE madame Judith Roberge est embauchée à titre de responsable du service à la navigation, pour la saison 2015.

ATTENDU QUE madame Judith Roberge dans le cadre de ses fonctions doit s'assurer, entre autres, de l'application du règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes.

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer la responsable du service à la navigation à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu :

DE NOMMER la responsable du service à la navigation madame Judith Roberge, fonctionnaire désignée, aux fins d'application du règlement susmentionné, pour la période du 19 juin au 6 septembre 2015.

2015-06-077 **Nomination des surveillants de mise à l'eau**

ATTENDU QUE Trecy Ann Desroches et Karina Doyle sont à l'embauche de la municipalité de ville de Saint-Gabriel pour assurer le fonctionnement de la guérite et des espaces de stationnement de la plage municipale.

ATTENDU QUE Vincent Larivière est à l'embauche de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour assurer le fonctionnement de la guérite et des espaces de stationnement du débarcadère municipal.

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'opération d'un contrôle des accès sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE madame Trecy Ann Desroches, madame Karina Doyle et monsieur Vincent Larivière auront pour tâche, entre autres, la surveillance des embarcations avant leur mise à l'eau aux débarcadères municipaux sur le lac Maskinongé en vertu des articles 4.3 et 4.4 du règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, dont l'objet est de surveiller la propreté des embarcations avant leur mise à l'eau.

ATTENDU QUE la portion de travail effectué par ces employés pour la surveillance des embarcations sera effectuée dans le cadre du Service à la Navigation du lac Maskinongé.

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les surveillants de mise à l'eau à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application des articles du règlement susmentionné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. André Drouin, et résolu :

DE NOMMER les surveillants de mise à l'eau: madame Trecy Ann Desroches, madame Karina Doyle, et monsieur Vincent Larivière, fonctionnaires désignés aux fins d'application des articles du règlement susmentionné, pour la période du 19 juin au 6 septembre 2015.

2015-06-078 **Maire officiant des mariages civils**

ATTENDU l'adoption de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

ATTENDU que cette loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et unions civiles les maires, les membres de conseil municipaux et les fonctionnaires municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Didace a reçu quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité de Saint-Didace demande au Ministre de la Justice de désigner le maire de la municipalité de Saint-Didace, Monsieur Yves Germain, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

2015-06-079 **Nomination du contrôleur canin**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire respecter sa réglementation relative au contrôle des animaux;

CONSIDÉRANT que Les Sentiers canins Maskinongé, représentée par M. Yves Lahaie a déposé une offre de service de contrôleur animalier;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux attentes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la municipalité retienne les services de Les Sentiers Canins Maskinongé aux conditions présentées dans son offre du 5 juin 2015.

2015-06-080 **Nomination d'une inspectrice pour les berges**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté un Règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que, pour la mise en application de ce règlement, il est nécessaire de connaître l'état des rives en effectuant un relevé de leur état;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer une personne pour effectuer ce travail et lui attribuer les pouvoirs d'inspection nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le conseil nomme Mme Cassandra Bouffard-Lavoie assistante inspecteur municipal. La semaine de travail sera de 35 heures et le taux horaire de 11.55 \$. La durée du travail sera de 6 semaines.

2015-06-081 **Recherche d'un nouvel employé**

Suite à la démission de M. Laplante, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le secrétaire-trésorier procède à une offre d'emploi par la voie d'une circulaire et dans le journal « L'Action d'Autray ».

2015-06-082 **Roulotte Paul Buissonneault**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin et résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat pour la représentation de la roulotte Paul-Buissonneault, au mois d'août. Le coût est de 500 \$.

2015-06-083 **Comptes**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 120 416.30 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2015-06-084 **Appui et demande à la FQM**

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par M. Jacques Martin et appuyé par Mme Jocelyne Bouchard,

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Période de questions

2015-06-085 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 11h50 sur motion de M. Jacques Martin, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.